

Annonces Légales

Arrêté n° R03-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 fixant pour l'année 2024
la liste départementale des supports habilités à publier des annonces judiciaires et légales

CONSTITUTIONS

EGA05614

Par acte sous seing privé du 08/03/2024 à CAYENNE (973), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION: LE MALO

FORME: Société civile immobilière

CAPITAL: 1000€

APPORTS EN NUMÉRIQUES: 1000€

SIEGE SOCIAL: 819, route de Bourda à CAYENNE (97300)

OBJET PRINCIPAL: L'acquisition, la détentio

DUREE: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANCE: Mme Anne-Cécile SCHAT-TEMAN demeurant 819, route de Bourda à CAYENNE (97300) et la société GRAINE DE L'OUEST dont le siège social est situé 492, avenue Justin Catayée à CAYENNE (97300).

AGREMENT EN CAS DE CESSION : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions ci-dessous, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant. Toutefois, les cessions entre associés interviennent librement. L'agrément est donné par décision unanime de tous les associés, l'associé cédant participant au vote. IMMATRICULATION : au RCS de Cayenne

EGA05615

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 12/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AGUILA GUYANE

Siège : 1 Avenue Gustave Charlery - Buro Club Guyane - Route de Montabo, 97300 CAYENNE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : - Ingénierie, Conception et Commercialisation de produits et services dans le domaine des objets connectés, - La recherche et le développement, l'expérimentation, la tropicalisation, le déploiement de technologies innovantes en environnement tropical.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Hubert FORGEOT, demeurant 1375 Chemin de Behic, 64200 BASSUSSARRY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CAYENNE.

POUR AVIS

Le Président

Une annonce légale

à publier

en Guyane ?

Saisissez-la en ligne !

7 Jours / 7

24 H / 24

Votre attestation

immédiatement

dans votre boîte mail

Paiement sécurisé

www.lapostille.fr